



## COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES

**VENDREDI 19 MARS 2021**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents :** Isabelle SOIRAT, Benoît GENAY, Régine LAUNAY, Fabien GILLES, Nicolas CONTENT, Christian TRESTARD, Ghislaine ROGER, Pascal LEBON, Alain MAFFRE, Fabienne FOURICQUET, Frank MICELI, Karine LORANT, Anne STORELLI, Hélène DEVOYE

**Absents avec procuration :** Benoît Charté (procuration à Nicolas CONTENT)

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**A Voté** à l'unanimité le huis-clos au vu du contexte sanitaire.

**A approuvé** à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 12 février 2021.

**A décidé** à l'unanimité de fixer le montant des dépenses totales pour l'exercice du droit à la formation des élus à hauteur de 5 % du montant des indemnités de fonctions allouées aux élus.

**A annulé et remplacé** à l'unanimité la délibération n°06/2021 du 15 janvier 2021, Suite aux observations de la Préfecture indiquant la possibilité d'inclure des dépenses complémentaires dans le plan de financement au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2021, pour le « Carrefour de la Croix » commandant les rues de la Garenne, du Pont, du Parc et de la Mairie. Le taux de cette subvention est de 50 % maximum.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
<u>Travaux</u>			
Carrefour	115 873.50 €	DETR	119 389.00 €
Rue de la Garenne	46 700.00 €	DSR	30 000.00 €
Rue du Pont	26 602.50 €	SIDELC	12 600.00 €
AMO, Suivi chantier divers, études projets, diagnostic amiante	21 000.00 €	DSIL	29 033.00 €
Effacement réseaux	28 602.00 €	Fonds propres de la commune	47 756.00 €
Total HT	238 778.00 € HT	Total HT	238 778.00 €

**A approuvé** à l'unanimité la réalisation d'une demande de subvention DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

**A approuvé** à l'unanimité le compte de gestion 2020 dressé et certifié par le Trésorier

**A approuvé** à l'unanimité le compte administratif 2020 comme suit :



**Compte administratif de l'année 2020 - commune de MAROLLES (41330 – Loir et Cher)**

Les grands chiffres de l'année 2020

Dépenses de fonctionnement	Recette de Fonctionnement	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
423 370,01 €	681 431,07 €	258 061,85 €
Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT
111 883,27 €	150 197,68 €	38 314,41 €
RAR (Reste à Réaliser) des Dépenses d'investissement	RAR (Reste à Réaliser) des Recettes d'investissement	RAR
104 261,20 €	25444,00 €	78 817 € (RAR négatif)
ECART entre le RAR et l'excédent d'investissement (reversés au compte 1068) (EXCEDENT D'INVESTISSEMENT + RAR RECETTES - RAR DEPENSES) négatif => BESOIN D'INVESTISSEMENT		40502,79 € (négatif)
SOLDE DISPONIBLE (EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT – ECART ci-dessus) → Reversé en Recettes de Fonctionnement du BP 2021		+ 217 559,06 €

**A voté** à l'unanimité l'affectation du résultat 2020

**A voté** à la majorité le gel des taux d'imposition 2021 sur les bases de 2020  
13 voix pour, 1 contre, 1 abstention

**A voté** à l'unanimité le Budget Primitif 2021



**BUDGET PRIMITIF de l'année 2021 - commune de MAROLLES (41330 – Loir et Cher)**

SOLDE DISPONIBLE (EXCEDENT DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT de 2020) → Reversé en Recettes de Fonctionnement du BP 2021		+ 217 559,06 €
Dépenses de fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	
<b>737422,36 €</b>	<b>737422,36€</b> (519863,30 € + 217559,02 €)	
DOUBLE EQUILIBRE ENTRE LES DEPENSES ET LES RECETTES ET ENTRE LE FONCTIONNEMENT ET LES INVESTISSEMENTS		
Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement	
<b>565357,58 €</b>	<b>565357,58 €</b>	

**A décidé** à l'unanimité de ne pas préempter les parcelles B621 et B 624 avenue de Pezay et clos Voisard.

**A modifié et validé** la maquette des flyers et affiches micro-marché et la prise en charge financière de leur impression par la commune au titre de son lancement le 6 avril 2021.

## **Informations/questions diverses**

- La fibre : il ne reste plus qu'une trentaine d'habitations à être raccordées.
- PLUI-HD : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement : obligation désormais de faire une analyse des capacités de densification des centres bourgs par le recensement des « dents creuses » (une dent creuse est, en urbanisme un espace non construit entouré de parcelles bâties) qui sera revu par AGGLOPOLYS ainsi que le choix de leur utilisation.
- Fermeture à Marolles d'une classe du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Averdon/Champigny/Marolles décidée par l'académie. A la rentrée prochaine, dans le cadre de l'équilibre territorial, il y aura 3 classes à Champigny-en-Beauce, 2 classes à Averdon, et 3 classes à Marolles. Une fermeture de classe supplémentaire est malheureusement envisagée par l'Inspection Académique à la rentrée au vu du manque d'effectif en maternel.

**Isabelle SOIRAT,  
Maire**